

## **Le regroupement pour les conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels**

Il est organisé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire :

MM. D. Labattut, A. Quilleveré et Roger Volat.

Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR).

Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE, sur l'organisation du travail des équipes d'assistants d'éducation dans la vie scolaire, de la surveillance et du suivi des élèves, apprentis et étudiants ainsi que du conseil au chef d'établissement dans le volet éducatif du projet d'établissement.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **47** :

**du mardi 17 novembre 2020 à 14 heures au jeudi 19 novembre 2020 à 16 heures  
à l'EPLEFPA de Dijon-Quétigny, site du LEGTA.**

**Date limite d'inscription à ce regroupement : 22 octobre 2020 – 18h00**

**Les agents contractuels des DROM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

⇒ **lien sur le programme du regroupement**

**Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire sont assumés par le niveau national :**

Les frais de stages sont remboursés par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent au regroupement. **La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse Mélagri ;**

- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation.**

## **Programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels**

- ⇒ Le cadre de travail du CPE : référentiel de compétence et missions du CPE
- ⇒ Les instructions de l'administration concernant la rentrée : note de service rentrée scolaire 2020
- ⇒ La gestion du service vie scolaire :
  - Contraintes pour élaborer l'emploi du temps des AE, droits et obligations des AE. Le temps de travail des MAP
  - Les réunions du service vie scolaire : pour quoi faire ?
- ⇒ La gestion des élèves : Pronote, relation avec les familles, rôle des AE, du CPE
- ⇒ Les punitions et les sanctions : définition et rôle de chacun
- ⇒ Les délégués élèves, le conseil des délégués, le conseil de classe. Rôle de chacun.
- ⇒ L'internat
- ⇒ La relation avec les différents personnels (infirmière, ESC, EPS...)